

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-28

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

**DEUXIEME PLAN DE GESTION DU SITE DE MAUVERS
LES BORDES**

Depuis 2007, la commune de Grisolles gère le site de *Mauvers - Les Bordes*, situé, sur les communes de Grisolles et de Verdun-sur-Garonne, en bord de Garonne.

Ce site, d'une surface totale d'environ 26 hectares appartient intégralement au Domaine Public Fluvial. La commune de Grisolles dispose d'une amodiation (Arrêté d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial), délivrée par les Services de l'Etat, pour en assurer la gestion.

Sur le plan environnemental, ce site bénéficie de plusieurs classements : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), NATURA 2000,...

La commune de Grisolles souhaite mettre en œuvre le **deuxième plan de gestion** du site de *Mauvers - les Bordes* et sollicite une aide financière du Département.

Pour rappel, le Conseil Général a financé, au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, les actions du premier plan de gestion (2007-2011).

Celui-ci comportait 4 grands points :

- Traitement du bras-mort (restauration, recalibrage, végétalisation des berges,...) et suivi piscicole,
- Reboisement de l'île : 8 ha en essences locales et 7 ha en peupleraie,
- Ouverture au public : parking, sentier, signalétique,...
- Suivi écologique : inventaires faune et flore notamment.

Le Conseil Général était venu en complément des 70 % d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur cette opération.

Deux subventions avaient été votées par l'Assemblée :

- sur les études : subvention de 3 200 €,
- sur les travaux : subvention de 9 300 €.

Le deuxième plan de gestion du site recouvre la période 2012-2014.

Les actions mises en œuvre veilleront :

- à poursuivre l'entretien du site et à suivre son évolution : débroussaillages, élagages, surveillance,...
- à permettre la réappropriation de ces milieux par des actions pédagogiques (animations) à destination des scolaires et du grand public : création d'une vidéo notamment.

Le montant total des actions éligibles s'élève à **31 830 € HT** dont 14 255 € HT pour la partie « travaux » et 17 575 € HT pour les animations, la surveillance du site, etc. Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 15 % sur le montant global des opérations en complément de l'Agence de l'Eau (50 %) et de la Région (15 %).

Ce projet s'intègre parfaitement dans la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) que mène le Conseil Général sur le corridor garonnais depuis 2006. Il participe à créer un réseau de sites sur la Garonne gérés par des collectivités (ou des associations).

Je vous propose que le Conseil Général réponde favorablement à la demande de la Commune de Grisolles en votant une participation globale de **4 774 €** pour les 3 ans du plan de gestion (15 % d'un montant subventionnable de 31 830 € HT).

Compte-tenu de la nature différente des opérations, cette subvention globale fait l'objet de 2 subventions distinctes :

- 2 138 € en investissement, correspondant à 15 % du coût des travaux (14 255 € HT),

- 2 636 € en fonctionnement, correspondant à 15 % du coût des animations, de la surveillance du site, (17 575 € HT).

Je vous précise que ces deux subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur les lignes budgétaires suivantes :

- article 204142, sous-fonction 738

Autorisation de Programme :	53 858 €
Déjà engagé :	51 720 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	2 138 €
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour :	53 858 €
Disponible :	0 €

- article 6573476, sous-fonction 738

Autorisation d'engagement :	2 636 €
Déjà engagé :	0 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	2 636 €
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour :	2 636 €
Disponible :	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention d'un montant global de 4 774 € répartis de la manière suivante, pour la mise en oeuvre du deuxième plan de gestion du site de *Mauvers Les Bordes* situé sur les communes de Grisolles et de Verdun-sur-Garonne, ce plan de gestion recouvrant la période 2012-2014 :
 - . 2 138 € en investissement, correspondant à 15 % du coût des travaux (14 255 € HT) : débroussaillages, élagages...

- . 2 636 € en fonctionnement, correspondant à 15 % du coût des animations, de la surveillance du site, (17 575 € HT) : actions pédagogiques à destination des scolaires et du grand public ;
- Précise que le Conseil Général participe à hauteur de 15 % sur le montant global des opérations en complément de l'Agence de l'Eau (50 %) et de la Région (15 %) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 738 (subvention en investissement) et à l'article 6573476, sous-fonction 738 (subvention en fonctionnement) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,